

## Burundi : Le journaliste condamné à la perpétuité fait appel

RFI, 19 juillet 2012 Burundi : Hassan Ruvakuki fait appel de sa condamnation à perpétuité pour avoir dénoncé, il y a quelques jours, plusieurs entraves judiciaires qui l'avaient empêché de faire appel, l'avocat d'Hassan Ruvakuki a annoncé, mercredi 18 juillet au cours d'une conférence de presse, qu'il venait de faire appel auprès de la cour de Gitega dans le centre du Burundi. Le 20 juin dernier, Hassan Ruvakuki, journaliste d'une station privée burundaise Bonesha Fm et correspondant de RFI en swahili, avait été condamné à la prison perpétuelle pour « acte de terrorisme ». Maître Onésime Kabayabaya se dit plus que jamais déterminé à se battre. Et près d'un mois après la condamnation de Hassan Ruvakuki, il demande à la cour d'appel de Gitega qu'il vient de saisir, d'organiser dans les plus brefs délais un appel du correspondant de RFI en swahili, même si le mois prochain est habituellement consacré aux vacances judiciaires au Burundi. Il faut, dit-il, mettre fin au calvaire enduré par ce journaliste, victime d'un procès inique : « Au moment par le passé, il y a eu des audiences qui ont eu lieu pendant les vacances judiciaires. Je demande que cette affaire soit classée parmi cette catégorie, parce que l'injustice subie par Hassan mérite un peu moins de vacances pour les juges ». En l'absence du porte-parole de la Cour suprême et du parquet général burundais, aucun responsable n'a voulu s'exprimer. Mais il faut dire que cette affaire embarrasse de plus en plus le pouvoir, depuis la condamnation à la prison à vie du journaliste. Les autorités tentent d'écarter de se défausser sur Hassan Ruvakuki et sa défense, qu'elles accusent d'être responsables d'une telle condamnation, par un refus de plaider en première instance. Mais la réponse de maître Kabayabaya est très dure : « Nous n'avons plus jamais refusé de plaider. Ce n'était pas une juridiction. C'était en scène, et nous avons l'obligation professionnelle de ne pas participer à une parodie de justice ». Cet avocat appelle donc aujourd'hui à la vigilance, pour que, dit-il, « la même parodie de justice ne se reproduise pas en appel ».